
COMPTER RENDU

PAR LE CONSEIL D'ÉTAT,

SUR SON ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE COMPTABLE
DÈS LE 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1835.

I^{re} PARTIE.

DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE.

De la législation en général.

Les travaux pour la confection des projets de lois qui doivent compléter nos institutions ont été suivis avec activité.

La commission chargée de la refonte de notre législation pénale a terminé le travail important des diverses lois organiques et d'un tarif

Ces projets seront présentés au grand conseil dans la session actuelle.

La commission aura encore à élaborer un projet de code pénal et un projet de loi qui règle l'intervention du ministère public dans les affaires civiles, mais le code pénal ne pouvant être achevé et sanctionné de manière à être mis à exécution en même tems que la procédure, il est nécessaire de faire une loi qui permette à celle-ci de cheminer concurremment avec la législation actuelle

Le projet de cette loi transitoire sera préparé assez à

autant que possible , a toutes les exigences , dans une juste proportion.

En terminant cette partie de son rapport, le conseil d'état ajoutera que la loi du 24 janvier 1834 est de plus en plus appréciée ; les résultats heureux qui ont été obtenus , n'ont pas laissé que d'exercer une influence salutaire sur les opinions de quelques personnes , qui d'abord s'étaient montrées peu favorables a cette loi.

Jusqu'à ce jour , aucune école moyenne n'a été établie mais la commune de Vevey vient de soumettre au conseil de l'instruction publique des plans pour la construction d'un vaste bâtiment , destiné a recevoir les classes latines et une école moyenne. Il faut espérer que d'autres communes suivront bientôt cet exemple. Le conseil d'état est prêt à les encourager.

Colleges latins.

Ces établissements n'ont subi , depuis l'année dernière , aucun changement , ni dans leur organisation , ni dans leur personnel.

College academique.

Le collège académique compte 75 écoliers , répartis comme suit :

Dans la 1 ^{re}	classe ,	27.
«	2 ^{de} «	12.
«	3 ^e «	16.
«	4 ^e «	10
«	5 ^e «	10.

Total, 75 écoliers

En 1834, ce chiffre était de 80.

A la suite des examens du mois de juin , on a distribué

42 prix de promotion aux écoliers qui ont obtenu au moins deux succès en sus du nombre requis , et 113 prix ou accessits en médailles ou en livres pour des objets spéciaux.

Les régens et instituteurs du collège continuent à être approuvés.

La classe de langue allemande se compose de 8 écoliers , divisés en deux volées ; 5 sont étudiants et 3 sont externes.

M. Cordey , maître de langue française , donne dans sa classe des leçons de langue allemande à 5 écoliers : c'est un cours libre .

L'école de dessin continue à prospérer. Cet établissement compte 83 élèves , savoir : 32 étudiants et écoliers du collège ; 33 artisans et 18 autres élèves fréquentant diverses écoles.

M. Arlaud , dont la santé est chancelante , a obtenu l'autorisation de se faire remplacer , pour les leçons qu'il ne peut donner lui-même , par M. Picard. Ce maître se rend recommandable par son exactitude , par son zèle et par les succès qu'il obtient.

Le manège a été ouvert aux étudiants , conformément à l'arrêté du 3 juin 1830 ; 11 étudiants et externes se sont fait inscrire pour prendre des leçons d'équitation , en qualité d'élèves attachés à l'académie. Des rapports satisfaisans ont été donnés sur l'état et la tenue de cet établissement.

Académie.

L'auditoire de théologie compte 57 étudiants , dont trois sont absens par congé et un pour cause de maladie. 18 externes suivent des cours dans cet auditoire.

Onze candidats , dont un piémontais , ont été consacrés au saint ministère.

La chaire de théologie théorique étant toujours vacante , M. Herzog-Socin a été appelé de Bâle pour donner cette

année le cours d'histoire ecclésiastique : son enseignement obtient un plein succès.

La chaire de littérature grecque est devenue vacante par le décès de M. le professeur Rodieux, qui la remplissait d'une manière aussi distinguée que consciencieuse. M. Padez, principal du collège d'Yverdon, a été admis à donner provisoirement les leçons attachées à cette chaire.

Le conseil d'état, après avoir entendu l'académie et le conseil de l'instruction publique, a trouvé qu'il y avait convenance de différer l'ouverture des concours pour la repourvue des chaires vacantes, jusqu'après l'organisation de l'académie ; il a été décidé en même tems qu'il serait pourvu à l'enseignement par des suppléans dont les fonctions seraient déterminées suivant les circonstances.

La commission législative, chargée de préparer une nouvelle organisation des collèges et de l'académie, s'occupe activement de cet objet : elle a délibéré deux projets de lois, l'un relatif aux collèges, l'autre concernant l'académie. On espère pouvoir les présenter au grand conseil pour sa session d'automne.

L'auditoire de droit compte 11 étudiants ; plusieurs externes en suivent les cours.

Le grade de licencié en droit à été conféré à deux citoyens de ce canton.

L'auditoire de philosophie comprend 45 étudiants, dont 3 sont piémontais ; trois étudiants sont absens par congé et un par maladie. Trente externes suivent différens cours dans cet auditoire.

L'auditoire de belles-lettres compte 25 étudiants et 44 externes.

M. le professeur Develey, rétabli de la maladie qui l'avait obligé, l'année dernière, de recourir à un suppléant, a repris ses fonctions.

Il a été decerné des prix de volées dans les auditoires de théologie , de philosophie et de belles-lettres.

L'académie a , en outre , ouvert des concours sur diverses branches de sciences.

Il a été distribué des prix à 40 étudiants. La somme allouée a été prise sur la caisse des arrérages de gages , affectée principalement à cette destination.

Cours libres.

M. le professeur Chavannes donne , avec le même intérêt que du passé , le cours de zoologie ; une vingtaine d'étudiants le suivent.

M. le professeur Olivier a été de nouveau invité à donner un cours d'histoire , dans lequel il fait preuve de connaissances étendues et de talent dans l'enseignement ; il est suivi par 30 à 40 étudiants.

M. Guinand , maître à l'école normale , donne un cours de géographie de l'Europe ; son enseignement est plein d'intérêt. Ce cours est suivi par une trentaine d'étudiants et cinq externes.

M. Edouard Chavannes , attaché aussi au susdit établissement , donne un cours de botanique , qui se fait remarquer par la clarté et la précision. Le nombre des étudiants qui suivent ce cours est de 16 , outre quelques externes.

Enfin , M. Balke , savant orientaliste de Berlin , donne un cours d'hébreu , de chaldéen , et d'histoire de la langue et de l'écriture hébraïque ; une quinzaine d'étudiants suivent ce cours.

Les divers établissemens attachés à l'académie , savoir : la bibliothèque , les cabinets de physique et de chimie , le Musée , ainsi que la collection des instrumens astronomiques ont été visités. Tous ont été trouvés dans un état satisfaisant. Ces établissemens , et particulièrement le Musée ,

ont été enrichis de plusieurs objets , la plupart ont été offerts en dons. Dans le nombre , l'on citera : une collection considérable et précieuse de coquilles fluviatiles , des peaux d'oiseaux des Etats-Unis , quelques échantillons de roches et de minéraux , et plusieurs cadres de coléoptères d'Amérique , envoyés par M. Nicolet , consul Suisse à la Nouvelle-Orléans. Une collection considérable de roches , recueillies dans les diverses parties de l'Ecosse et des îles voisines , donnée par M. le docteur Verdeil ; des échantillons de beaux minéraux , reçus de M. Thomas , botaniste à Bex , deux très-beaux faisans bien montés , remis par M. Leblanc-Golay , de la part de lord Dinorban ; une caisse renfermant des ossemens d'ours fossiles , trouvés dans la caverne dite du Fort , département du Gard , envoyée par M. Buchet , de Genève , etc. , etc. D'autres objets ont été achetés par l'Etat , notamment quelques morceaux de peinture , ouvrage du célèbre paysagiste Mullener. La Bibliothèque cantonale , qui ne s'ouvrait d'abord que deux fois par semaine , s'ouvre maintenant quatre fois ; cette extension a été jugée utile , afin de faciliter à MM. les professeurs et aux étudiants , ainsi qu'au public , les moyens de profiter de cet établissement.

Institut des sourds-muets.

Cette institution intéressante continue d'offrir des résultats très-satisfaisans , soit sous le rapport du matériel , soit sous celui de l'instruction des élèves , dont le nombre est actuellement de onze , y compris une jeune fille. Madame Naëff , directrice , et M. Valder , instituteur , remplissent religieusement leurs devoirs , les élèves trouvent auprès d'eux tous les soins que des enfans reçoivent au sein d'une famille aisée. Un des élèves , placé dans l'institut depuis 1832 , a dû en être renvoyé pour cause d'inaptitude à recevoir une éducation convenable.

POLICE DE SANTÉ GÉNÉRALE.

Police de santé des hommes.

Deux maladies épidémiques ont régné dans le canton en 1835 : ce sont la fièvre nerveuse et la petite-vérole. La première s'est déclarée dans quelques localités d'une manière assez grave, entr'autres, parmi les habitans du hameau de la Robélaz, au district d'Echallens. Aussitôt que le conseil d'état en eut connaissance, il donna des ordres pour que les secours nécessaires en médicamens et en denrées fussent distribués aux malades ; les frais ont été supportés par la caisse de l'état ; sur 62 habitans, 24 ont été atteints, 2 ont succombé. A Lausanne, l'épidémie a pris naissance dans la partie basse de la ville, et son développement a paru être favorisé par les égouts infects du Flon. A la fin de 1835 et au commencement de 1836, la maladie a fait un grand nombre de victimes ; elle a cessé dans les autres parties du canton.

La petite-vérole s'est manifestée sur la presque totalité du canton ; des personnes vaccinées en ont été atteintes ; mais sur le nombre une seule est morte, tandis que parmi les non vaccinés, il y a eu une grande mortalité. Ainsi, à Mollens, sur 15 individus non vaccinés, 5 sont morts, et à Montricher, sur 14, la moitié a succombé.

Partout où le conseil de santé a été informé que la petite-vérole régnait, il s'est empressé d'envoyer du vaccin, et il s'est adressé aux préfets et aux municipalités pour les engager à faciliter la mission des vaccinateurs.

Le nombre des enfans vaccinés en 1835 a été de 5045, en 1834, il fut de 4326, ce qui fait une différence en plus de 719 pour 1835. Ce résultat démontre les avantages du